

## RÉSUMÉ DU CONSEIL DE LA FMOQ

5 octobre 2019

Le 5 octobre dernier avait lieu l'assemblée consultative du Conseil de la FMOQ. Outre un message préenregistré de Pierre Lavoie en lien avec les grandes marches, l'avant-midi fut consacré au rapport du président, le Dr Louis Godin. En après-midi, des ateliers en petits groupes se sont tenus autour du thème du contrat social des omnipraticiens envers la population du Québec.

### Rapport du président | Mise en contexte

- Dr Godin nous a informés qu'au 5 octobre 81.3% de la population québécoise était inscrite auprès d'un médecin de famille. Il soulignait que, pour l'instant, le MSSS mettait surtout l'accent sur les quelque 580 000 orphelins inscrits dans les GAMF plutôt que sur le taux d'inscription générale.
- Il nous a rappelé que la loi 20 n'était toujours pas abrogée. Sans menace directe d'application par la ministre de la Santé, il demeure à craindre que les partis d'opposition rappellent à la CAQ l'existence de cet outil législatif si le rythme des inscriptions n'augmente pas.
- La pénurie d'effectifs médicaux s'est aggravée dans les 4 dernières années. Au cours de cette période, il y a eu un ajout net de 125 omnipraticiens /an au lieu de 250/an escompté. Une baisse d'inscription des étudiants en médecine familiale et plusieurs départs précipités à la retraite expliquent ce manque à gagner.

Cette pénurie, outre une stagnation du rythme des inscriptions, se traduit également par des demandes de dépannage dans des régions limitrophes de Montréal (Valleyfield, Châteauguay, Argenteuil, etc.) et des situations à la limite de la rupture de service dans certaines régions éloignées (Abitibi, Côte-Nord). À la suite des bouleversements des dernières années il y a eu une baisse des effectifs de 3% pour les omnipraticiens en 2<sup>e</sup> ligne et il semble improbable que l'on puisse diminuer davantage.

- Finalement, tel qu'annoncé dans les médias, Dr Godin nous a entretenus de l'intention du gouvernement de réduire la rémunération des médecins spécialistes de la province. Il va sans dire que cet enjeu viendra teinter la négociation de la FMOQ sur la question de l'écart de rémunération entre les médecins de famille et les spécialistes.

### Dossiers de négociations

- **Majoration de la garde en disponibilité** : Il y a un retard de traitement de cet élément de négociations, car le Conseil du Trésor a demandé des justifications supplémentaires au MSSS avant d'autoriser l'augmentation des tarifs de garde en disponibilité.
- **Augmentation paramétrique de 1%** : L'augmentation paramétrique de 1% applicable sur tous les tarifs est retardée de quelques semaines. Ce retard n'aura pas d'impact pour nos membres étant donné qu'une rétroaction sera versée pour les services rendus depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019.
- **Tâches médico-administratives** : La rémunération des activités médico-administratives est toujours en négociation à l'heure actuelle. Il y a fort à penser qu'elle se fera par paiement de forfaits. Il faudra également définir quelles affectations permettront cette rémunération (président et membres de l'exécutif des CMDP, chef de département de médecine générale, chefs de secteur). Cependant, ce qui apparaît certain est une majoration de rémunération pour les médecins responsables de GMF, car cette tâche s'est considérablement alourdie depuis quelques années.
- **Primes d'installation en région éloignée** : Compte tenu de la situation critique en Abitibi et sur la Côte-Nord, la FMOQ aimerait obtenir du MSSS des primes d'installation pour des médecins qui choisiraient d'aller pratiquer dans ces régions.
- **Primes pour 750 ou 1000 patients actifs** : Les médecins qui ne se qualifiaient pas pour le seuil de 750 ou 1000 patients actifs au 30 septembre auront une 2<sup>e</sup> chance de le faire. Il y aura un recalcul en date du



Association des Médecins  
de C.L.S.C. du Québec

2000-3500 boul. de Maisonneuve Ouest  
Westmount QC H3Z 3C1

Téléphone : (514) 875-7412

Télécopieur : (514) 875-9365

Courriel : [info@amclscq.org](mailto:info@amclscq.org)

Site Web : [amclscq.org](http://amclscq.org)

31 octobre pour les médecins qui ne se qualifiaient pas le mois d'avant. Les autres recevront leur prime tel que prévu.

## Entente sur l'accessibilité

- Il y a actuellement 580 000 patients québécois qui ont signalé à leur GAMF qu'ils souhaitaient avoir un médecin de famille.

La ministre de la Santé a fixé un objectif à la FMOQ de 175 000 inscriptions entre le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et le 30 juin 2020.

- Pour atteindre cet objectif, outre le fait de compter sur la bonne volonté de ses membres, la FMOQ compte négocier un assouplissement des lettres d'entente 304 et 321 pour permettre les inscriptions en bloc. L'AMP de prise en charge pourrait être modulée avec des patients provenant du guichet.
- Le MSSS compte sur les établissements du réseau pour mettre en place des mesures qui supportent la prise en charge de patients par les médecins de leurs territoires respectifs. Les associations régionales et les DRMG pourraient être mis à profit pour aider les médecins à structurer leurs demandes de support et les transmettre aux CISSS et CIUSSS.

## Dossier des écarts de rémunération

- Le dossier de l'écart de de rémunération entre les omnipraticiens et les spécialistes est actuellement tributaire de ce qui adviendra de la négociation entre le MSSS et la FMSQ.
- Les négociations concernant le dossier d'écart de rémunération entre les omnipraticiens du Québec et ceux du reste du Canada devraient reprendre dans les prochaines semaines. Les experts de la FMOQ et ceux du MSSS sont en attente de l'étude menée par l'ICIS (Institut canadien d'Information sur la Santé) à ce sujet avant d'entamer leurs discussions. La livraison de cette étude était attendue sous peu.

## Projet de loi 31 : loi modifiant principalement la Loi sur la pharmacie afin de favoriser l'accès à certains services.

- La FMOQ a présenté son mémoire sur ce projet de loi en commission parlementaire. Dans ce mémoire, elle y aborde des sujets comme la prescription et l'administration des vaccins, l'évaluation de la condition physique et mentale d'une personne et la banalisation du diagnostic médical.

## Capitation

- Le Ministère et la FMOQ sont en train d'élaborer un nouveau modèle de rétribution pour les omnipraticiens en première ligne : la capitation.

Il permettra à un médecin d'être rémunéré pour un travail global auprès de sa clientèle inscrite et ne nécessitant pas un contact avec le patient.

Ainsi le médecin peut s'entourer d'une équipe multidisciplinaire, adopter différents modes de consultation et, bien sûr, se concentrer sur les patients qui ont besoin de ses soins directs.

Le forfait de capitation sera modulé selon les caractéristiques des patients (âge, sexe, vulnérabilité, etc.).

- Les médecins qui adopteront ce mode de rémunération recevront un forfait de capitation ainsi qu'un pourcentage de leurs actes dans des proportions qui demeurent à négocier. La FMOQ exige du MSSS que la capitation soit volontaire, réservée aux activités de première ligne et offerte dans tous les milieux de pratique. Certains secteurs d'activité comme les soins à domicile et la petite chirurgie, entre autres, seront exclus de la capitation.

## Discussions en petit groupe

En après-midi, les membres du conseil général ont, en petits groupes, discuter des moyens à privilégier pour inciter chaque médecin à prendre part individuellement au contrat social qu'ont les omnipraticiens du Québec avec la population.

Multidisciplinarité, capitation, équité versus égalité sont des thèmes qui ont été discutés.

Un bilan de ces ateliers devrait éventuellement nourrir la réflexion sur l'avenir de la médecine familiale.



Association des Médecins  
de C.L.S.C. du Québec

2000-3500 boul. de Maisonneuve Ouest  
Westmount QC H3Z 3C1

Téléphone : (514) 875-7412

Télécopieur : (514) 875-9365

Courriel : [info@amclscq.org](mailto:info@amclscq.org)

Site Web : [amclscq.org](http://amclscq.org)